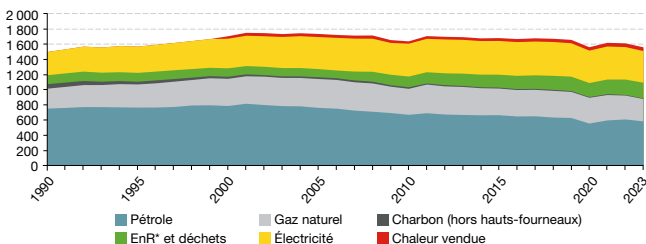


Consommation finale d'énergie par secteur et par énergie

CONSOMMATION FINALE À USAGE ÉNERGÉTIQUE PAR ÉNERGIE

TOTAL : 1 549 TWh en 2023 (donnée corrigée des variations climatiques)

En TWh (données corrigées des variations climatiques)



* EnR = énergies renouvelables.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

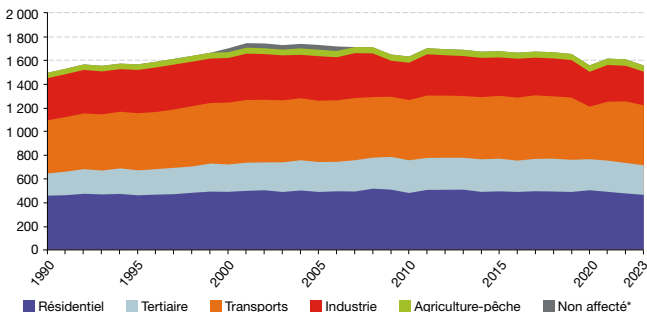
En 2023, la consommation finale à usage énergétique à climat corrigé s'élève à 1 549 TWh, en baisse de 3,2 % par rapport à 2022 dans un contexte de prix élevés de l'énergie et d'appels à la sobriété. Cette baisse concerne les énergies fossiles : pétrole (- 4,1 %), gaz naturel (- 6,6 %), charbon (- 9,1 %), ainsi que l'électricité (- 2,8 %). À l'inverse, la consommation finale d'énergies renouvelables progresse de 2,7 %, et celle de chaleur commercialisée de 2,5 %.

Après une période de croissance entre 1990 et 2001, la consommation finale diminue par la suite. La part du pétrole dans la consommation diminue de 50 % en 1990 à 38 % en 2023 alors que celle des énergies renouvelables augmente de 8 % à 13 % et celle de l'électricité de 20 % à 27 %. Entre 2012 et 2023, la consommation finale d'énergie s'infléchit de 0,8 % par an, liée à la diminution de la consommation des énergies fossiles (- 1,2 %) et de l'électricité (- 0,6 %). À l'inverse, les consommations finales d'énergies renouvelables et de chaleur commercialisée progressent 2,7 % par an.

CONSOMMATION FINALE ÉNERGÉTIQUE PAR SECTEUR

TOTAL : 1 549 TWh en 2023 (donnée corrigée des variations climatiques)

En TWh (données corrigées des variations climatiques)



* La répartition de la chaleur par secteur consommateur n'est pas disponible entre 2000 et 2006.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

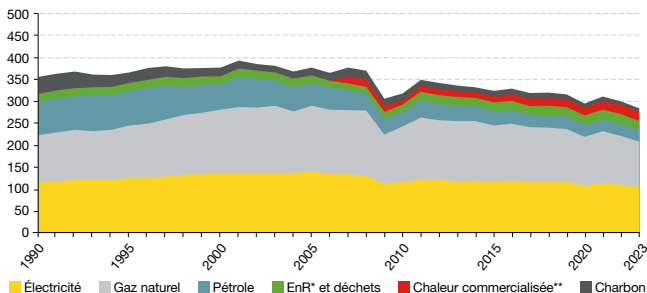
Source : SDES, Bilan énergétique de la France

En 2023, la consommation finale à usage énergétique s'élève à 1 496 TWh. À climat corrigé, cette consommation est de 1 549 TWh, en baisse par rapport à 2022 (- 3,2 %). Cette baisse concerne tous les secteurs : industrie (- 5,2 %), agriculture et pêche (- 3,5 %), tertiaire (- 2,9 %), transport (- 2,9 %) et résidentiel (- 2,5 %).

Après une croissance quasi continue entre 1990 et 2001, la consommation finale énergétique s'est ensuite infléchie (- 0,7 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2022, à climat corrigé). De 1990 à 2023, la part du tertiaire dans la consommation a progressé de 13 % à 16 % alors que celle de l'industrie a diminué de 24 % à 18 %. La part des transports a légèrement augmenté (de 30 à 33 %) et celles du résidentiel (30 %) et de l'agriculture (3 %) sont restées stables.

INDUSTRIE : 283 TWh EN 2023 (DONNÉE CORRIGÉE DES VARIATIONS CLIMATIQUES)

En TWh (données corrigées des variations climatiques)



* EnR : énergies renouvelables.

** Données disponibles à partir de 2007 uniquement.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM. L'industrie inclut la construction. En revanche, les hauts-fourneaux sont exclus, étant considérés comme faisant partie de la branche énergie dans le bilan de l'énergie.

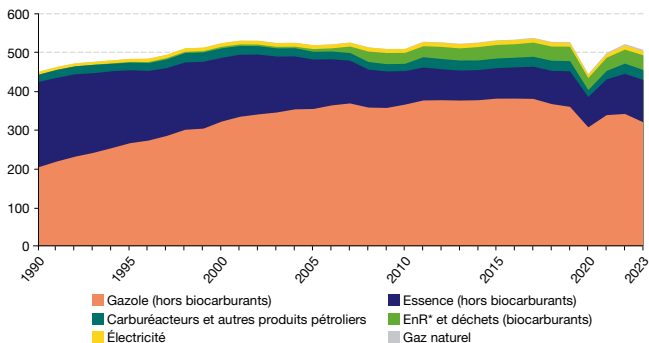
Source : SDES, Bilan énergétique de la France

La consommation finale énergétique de l'industrie, corrigée des variations climatiques, s'établit à 283 TWh en 2023 (279 TWh en données non corrigées du climat). Dans un contexte géopolitique peu favorable alimentant une hausse importante des prix, la consommation est en recul pour la deuxième année consécutive (- 5,2 % par rapport à 2022). Ce recul concerne toutes les énergies à l'exception de la chaleur commercialisée. Depuis 2011, la baisse annuelle moyenne toutes énergies confondues est de 1,7 %.

En 2023, l'électricité domine le bouquet énergétique de l'industrie (37 %), suivie par le gaz naturel (36 %), les produits pétroliers (10 %), la chaleur commercialisée (8 %), les énergies renouvelables (7 %) et enfin le charbon (2 % contre 11 % en 1990).

TRANSPORTS : 504 TWh EN 2023

En TWh



* EnR = énergies renouvelables.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

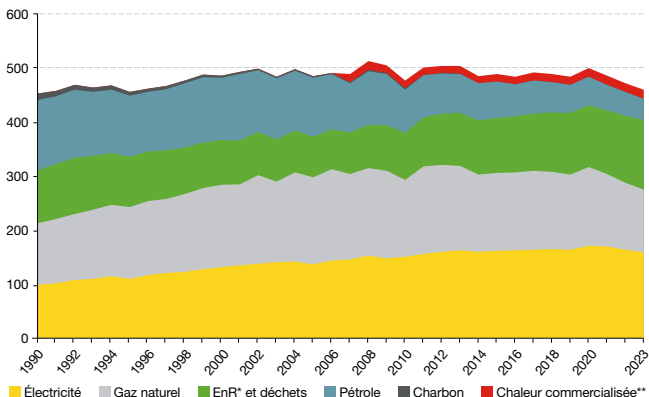
Source : SDES, Bilan énergétique de la France

En 2023, la consommation d'énergie à usage de transport (hors soutes internationales) diminue de 2,9 %, marquant la fin de la croissance observée après la levée totale des restrictions de déplacement dues à la pandémie de Covid-19 (+ 12,3 % en 2021 et + 4,3 % en 2022). Elle atteint 504 TWh, soit 3,8 % en dessous de son niveau de 2019 (524 TWh). Cette consommation avait crû régulièrement dans les années 1990 (+ 1,5 % en moyenne annuelle entre 1990 et 2000), avant de se stabiliser.

Les produits pétroliers (gazole, essence, carburéacteurs), principalement à destination des transports routiers, dominent largement le bouquet énergétique avec 89,7 % du total. Celui-ci est complété, en 2022, par 7,5 % de biocarburants incorporés, 2,1 % d'électricité qui alimente principalement le transport ferroviaire et 0,7 % de gaz naturel (bus, poids lourds, utilitaires).

RÉSIDENTIEL : 460 TWh EN 2023 (DONNÉE CORRIGÉE DES VARIATIONS CLIMATIQUES)

En TWh (données corrigées des variations climatiques)



* EnR = énergies renouvelables non électriques (bois principalement, solaire thermique...).

** Données disponibles à partir de 2007 uniquement.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

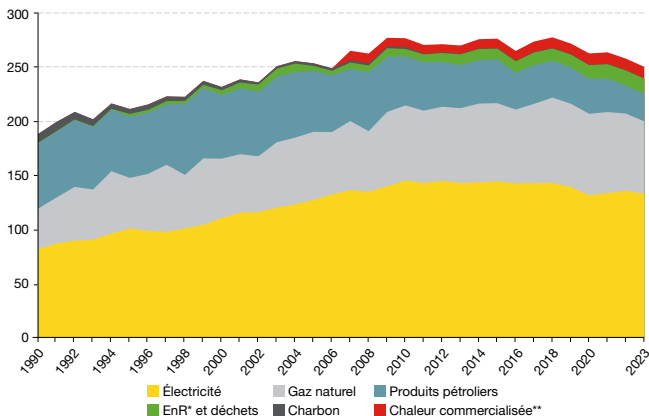
À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

En 2023, la consommation énergétique du secteur résidentiel poursuit sa diminution, à climat constant, et s'établit à 460 TWh. Cette baisse de 2,5 % est portée par le gaz naturel (- 6,4 %) et l'électricité (- 2,8 %). L'électricité demeure l'énergie la plus consommée dans les logements, avec 34 % du total, devant le gaz (25 %), les énergies renouvelables (28 %) et les produits pétroliers (8 %). Depuis 2011, les parts du gaz et du pétrole diminuent au profit des énergies renouvelables, principalement le bois, et de l'électricité.

TERTIAIRE : 249 TWh EN 2023 (DONNÉE CORRIGÉE DES VARIATIONS CLIMATIQUES)

En TWh (données corrigées des variations climatiques)



* EnR = énergies renouvelables.

** Données disponibles à partir de 2007 uniquement.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

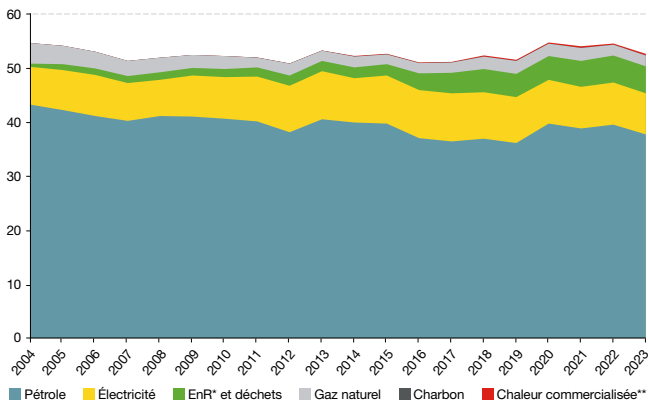
À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

La consommation énergétique du secteur tertiaire, corrigée des variations climatiques, s'établit à 249 TWh en 2023 (237 TWh en données non corrigées du climat). Elle diminue de 3 % entre 2022 et 2023. Après une phase de croissance entre 1990 et 2009, elle varie peu depuis 2010 (- 0,8 % entre 2010 et 2022). L'électricité représente un peu plus de la moitié du bouquet énergétique (53 %). Elle est suivie par le gaz naturel (27 %), dont la consommation a baissé de 3 % en 2022. Viennent ensuite les produits pétroliers (10 %), les énergies renouvelables et déchets (6 %) et la chaleur distribuée par réseau (4 %).

AGRICULTURE-PÊCHE : 53 TWh EN 2023

En TWh



* EnR = énergies renouvelables.

** Données disponibles à partir de 2007 uniquement.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

La consommation finale d'énergie de l'agriculture et de la pêche s'élève à 52,6 TWh en 2023. Relativement stable depuis 2004, elle baisse de 4 % en 2023 par rapport à l'année précédente. Le bouquet énergétique est dominé par les produits pétroliers (72 %), suivis par l'électricité (15 %), les énergies renouvelables et déchets (9 %, contre 3 % en 2011) et le gaz naturel (4 %).

Dans l'agriculture, le gazole non routier (GNR) est le produit le plus consommé. Il est destiné aux tracteurs et engins mobiles non routiers. L'électricité, le gaz de pétrole liquéfié et le gaz naturel sont utilisés principalement pour les bâtiments d'élevage, les serres et l'irrigation. L'énergie consommée dans la pêche est essentiellement du carburant marin.